DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 2 mai 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2011/307 - Soutien aux collectivités locales et aux associations - 3321 Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 496 490,93 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives, dont :

. Collectivités : 38 525,93 € . Associations : 457 965 €

- approuve le Contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) 2011-2014 à conclure avec la communauté de communes de Marckolsheim et environs
- approuve le CTJ 2011-2012 à conclure avec la communauté de communes du Rhin
- approuve le CTJ 2011-2013 à conclure avec la communauté de communes du Canton de Rosheim
- approuve le CTJ 2011-2014 à conclure avec la communauté de communes du Grand Ried
- approuve les avenants ayant pour objet de proroger pour l'année 2011 les contrats d'objectifs conclus avec le Centre d'animation social et familial (CASF) de BISCHWILLER, l'Association "Horizon jeunes" à BRUMATH, le centre social et culturel de HAGUENAU, le centre socio-culturel de HOENHEIM, le Réseau d'animation intercommunale (RAI) de NIEDERBRONN-LES-BAINS, le centre social et familial "Victor Hugo" à SCHILTIGHEIM, le centre socio-culturel du Marais à SCHILTIGHEIM et la commune de VENDENHEIM.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces quatre CTJ et ces huit avenants, ainsi que le moment venu, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens

dans leurs relations avec les administrations, les conventions financières 2011 à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental) :

- le CASF de BISCHWILLER
- l'Association "Horizon jeunes" à BRUMATH
- le centre social et culturel de HAGUENAU
- le centre socio-culturel de HOENHEIM
- le RAI de NIEDERBRONN-LES-BAINS
- le centre social et familial "Victor Hugo" à SCHILTIGHEIM
- le centre socio-culturel du Marais à SCHILTIGHEIM.

Le soutien financier aux structures socio-éducatives s'effectuera selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte à hauteur de 50 % de la subvention attribuée en 2011, dès réception de la convention signée
- versement du solde au quatrième trimestre, sur la base de la production des pièces justificatives sollicitées.

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N°: A067-226700011-20110502-56852-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 13/05/11